



OMPI

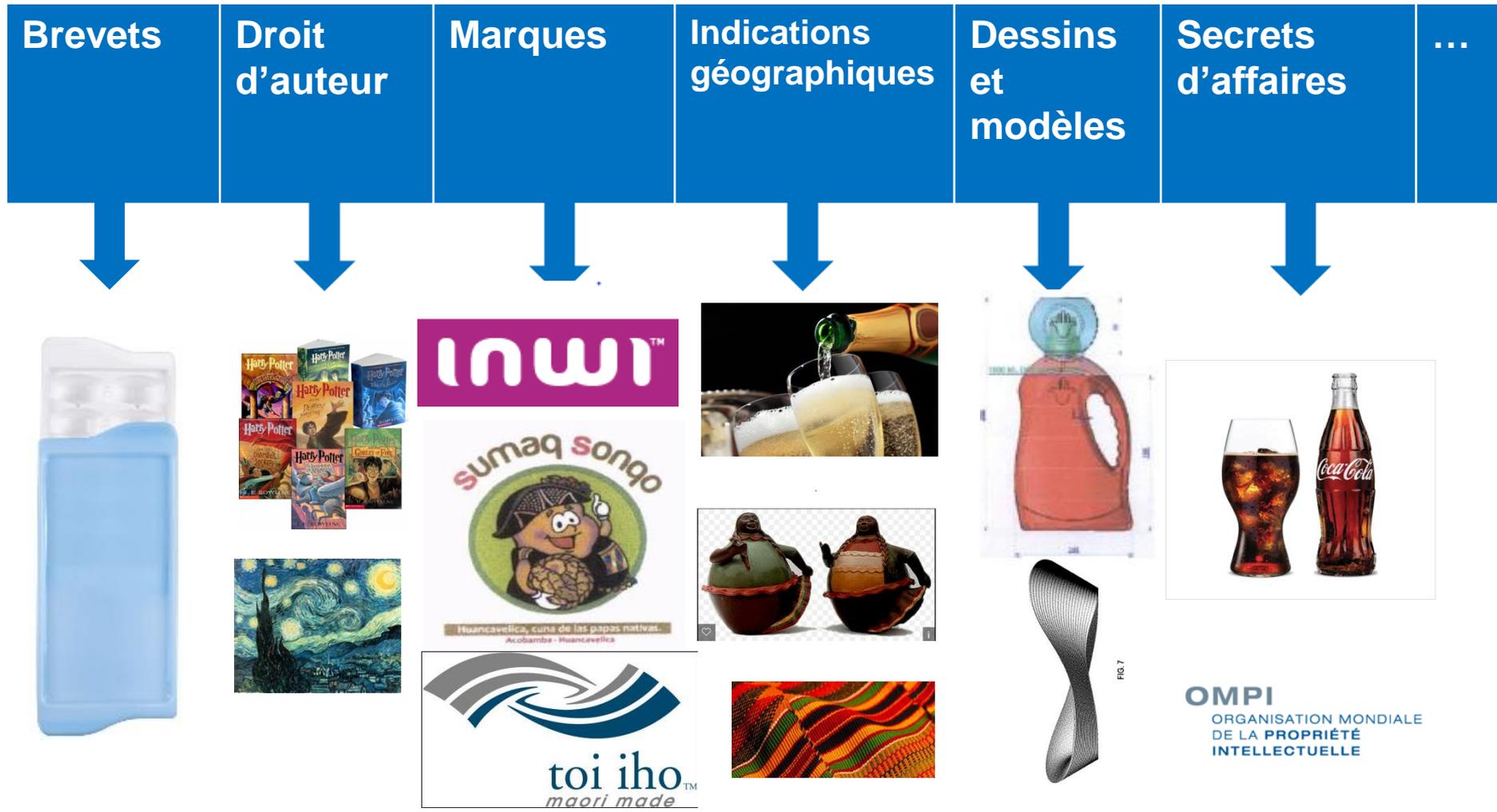
ORGANISATION MONDIALE
DE LA **PROPRIÉTÉ**
INTELLECTUELLE

Thème 1: Introduction à la propriété intellectuelle

Begoña Venero Aguirre

Marrakech, 6 septembre 2016

Propriété intellectuelle



Propriété intellectuelle – 2 branches

La Propriété industrielle:

- brevets
- marques
- dessins et modèles industriels
- indications géographiques (AOC)

- Obtentions végétales

- Secrets d'affaires

Le droit d'auteur:

œuvres littéraires et artistiques (romans, poèmes et pièces de théâtre)

œuvres cinématographiques et musicales

œuvres relevant des arts plastiques (dessins, peintures, photographies, sculptures, dessins et modèles architecturaux)

+ Droits voisins (des artistes interprètes, producteurs de phonogrammes et radiodiffuseurs de radio et de TV)

Propriété intellectuelle

Différents outils

... Règles différentes

Propriété intellectuelle

- Droits qui ressemblent à des droits de propriété (**droits exclusifs**)
... Qui protègent les créations de l'esprit, les produits de la créativité humaine
- Permet aux créateurs ou titulaires de **tirer profit** de leur travail ou de leur investissement
- Un système de propriété intellectuelle efficace et équitable contribue à l'instauration d'un **équilibre** entre les intérêts des innovateurs et l'intérêt public, en créant un environnement propice à la créativité et à l'innovation, au profit de tous

Pourquoi promouvoir et protéger la propriété intellectuelle?

- Encourager la créativité et l'innovation
- Inciter l'engagement des ressources supplémentaires au service de l'innovation
- Stimuler la croissance économique

- Catalyseur de:
 - Développement économique
 - Progrès social et culturel

Pourquoi apprendre plus sur la propriété intellectuelle?

- Pour mieux comprendre ces lois invisibles qui s'appliquent même si vous ne les voyez pas
- Pour savoir reconnaître quand elle peut être utile
- Pour savoir comment détecter quand la propriété intellectuelle est utilisée de façon inappropriée et être informé de ce qui peut être fait dans de tels cas

Les marques



OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Les marques

- Distinguent les produits ou les services d'une entreprise des produits ou services d'autres entreprises.
- Sont, en général, liés à des produits ou des services spécifiques.
- Doivent avoir un caractère distinctif; elles ont besoin d'être assez différentes des autres marques.
- Le titulaire d'une marque a des droits exclusifs, ce qui signifie que personne ne sera autorisé à utiliser une marque identique ou similaire
 - Dans le pays où la marque est enregistrée
 - Pour les produits ou services similaires... Sans l'autorisation du titulaire de la marque.

Les marques

- Dans la plupart des pays dans le monde, une marque doit être enregistrée afin d'être protégée.
- L'enregistrement de la marque dure généralement 10 ans. Il peut être renouvelé indéfiniment.
- Trois possibilités
 - Enregistrement national
 - Enregistrement régional
 - Système de Madrid – enregistrement facilité des marques internationales

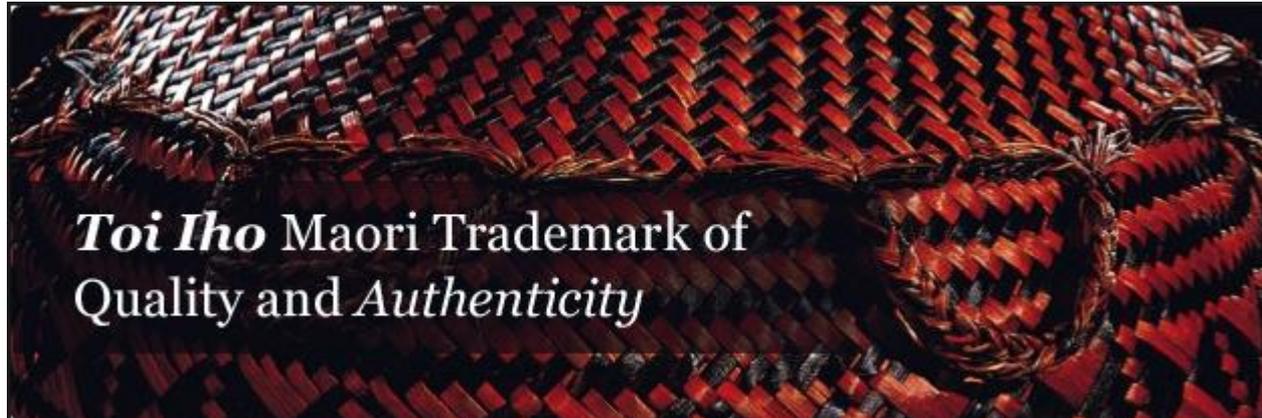
Les marques

- Certaines lois sur les marques ne permettent pas l'enregistrement des marques qui comprennent les noms ou expressions de la culture des peuples autochtones, à moins que les demandes de marques soient déposées par eux-mêmes ou avec leur consentement.
- D'autres lois ne permettent pas l'enregistrement de marques qui sont offensantes pour les peuples autochtones
- Les marques collectives

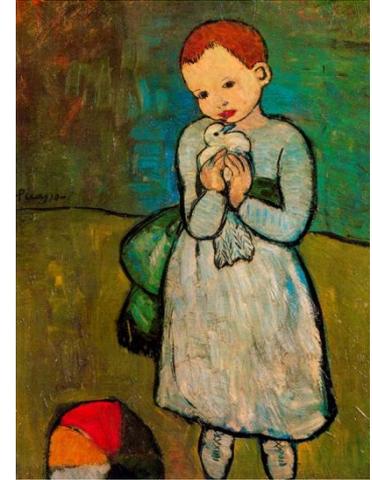
Marque collective



Marque de certification



Le droit d'auteur



Le droit d'auteur

- Désigne les droits dont jouissent les créateurs sur leurs **œuvres**.
- Il ne protège que la **forme d'expression** des idées, pas les idées elles-mêmes.
- La forme d'expression doit être **originale** (degré minimum de créativité)
- Il protège contre toute personne qui essaie de copier l'œuvre originale.
- La protection est obtenue **automatiquement** sans qu'il soit nécessaire d'enregistrer l'oeuvre (Pas de formalités)

Distinction entre idée et expression



Le droit d'auteur

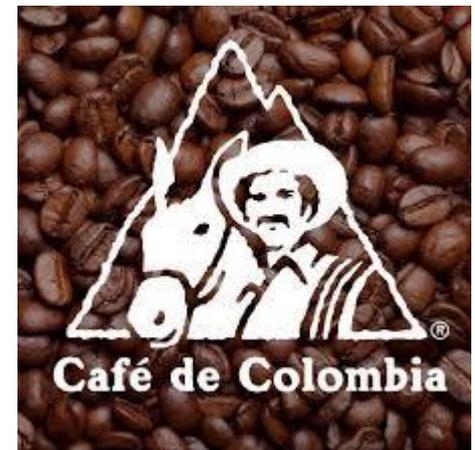
- Les conditions dans lesquelles les œuvres sont protégées (durée, portée, nature) dépendent du type d'œuvre.
- Les droits dont jouissent les auteurs sont les **droits patrimoniaux** (droit d'interdire ou d'autoriser sa reproduction, son interprétation, sa diffusion, traduction, adaptation, etc.) et le **droits moraux** (droit de revendiquer la paternité de l'œuvre et le droit d'opposition à tout changement qui pourrait nuire à sa réputation).
- Il y a des **limites** sur les droits, l'un d'eux est l'utilisation gratuite. Un exemple d'utilisation libre sont des citations de œuvres protégées, à condition que la source et le nom de l'auteur soient mentionnés.
- Durée: En général, jusqu'à **50 ans après la mort du créateur** ... les droits patrimoniaux

- Si une personne met par écrit des savoirs traditionnels, il/elle aura le droit d'auteur sur l'expression écrite de ces savoirs traditionnels.
- L'idée (les savoirs traditionnels) n'est pas protégée
- Ce que cette personne a écrit est protégée
- Et les détenteurs des savoirs traditionnels?

- Si une personne filme un détenteur des savoirs traditionnels expliquant comment une plante est utilisée pour guérir une maladie particulière, il/elle aura des droits sur la vidéo
- L'idée (les savoirs traditionnels) n'est pas protégée
- La vidéo est protégée
- Et quels droits aura le détenteur du savoir traditionnel?

Indications géographiques

Une indication géographique est un **signe** utilisé sur des produits qui ont une **origine géographique précise** et qui possèdent des **qualités**, une **notoriété** ou des **caractères** essentiellement dus à ce lieu d'origine.



OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Indication géographique/Appellation d'origine

■ Chulucanas, Pérou



<http://www.cotlear.com/Fotos/f15n.gif>

■ Kente, Ghana



<http://www.chasethedream-web.com/index.php/contact-us>

Pourquoi protéger les indications géographiques?

- Les indications géographiques sont davantage qu'une dénomination ou un symbole
- Elles ont acquis une renommée étroitement liée à des aires géographiques, ce qui leur confère une valeur affective
- La notoriété d'une indication géographique représente un bien collectif, incorporel
- Si elle n'est pas protégée, elle peut être utilisée sans aucune restriction, ce qui peut se traduire par une diminution voire une perte de sa valeur

Comment obtenir une protection

■ Trois façons

- Système *sui generis* (habituellement par l'enregistrement de l'indication)
- Par l'utilisation de marques collectives ou de certification
- Par des dispositifs administratifs

Type de droits conférés

- Acquisition d'un droit sur un signe constituant l'indication
- Permet aux titulaires de ce droit **d'empêcher son utilisation par un tiers dont le produit n'est pas conforme aux normes applicables**
- **ATTENTION:** Ne permet pas d'empêcher un tiers de fabriquer un produit en utilisant les techniques décrites dans les normes à respecter pour pouvoir utiliser l'indication géographique

Secrets d'affaires

Tout renseignement commercial **confidentiel** qui donne à une entreprise un avantage concurrentiel peut être considéré comme un secret d'affaires

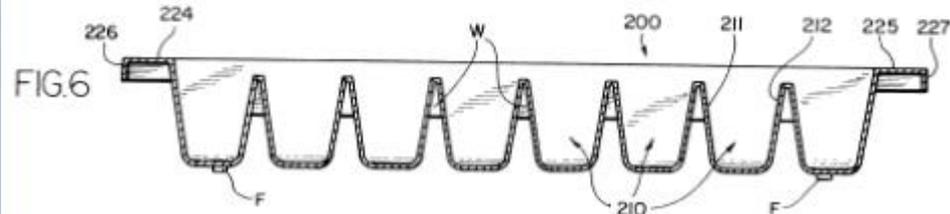
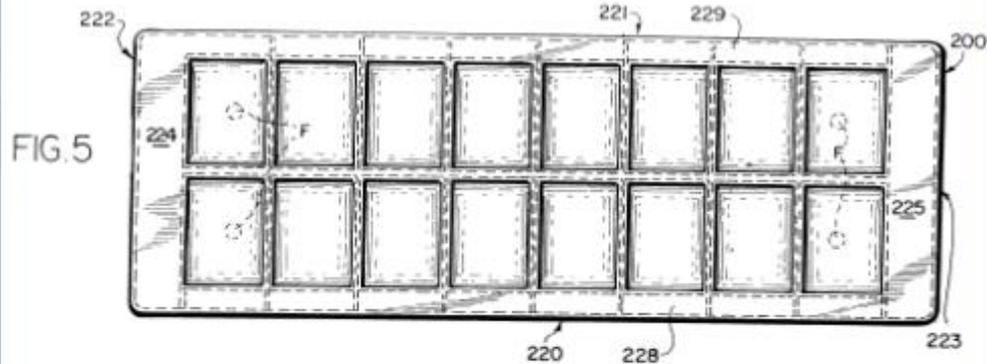
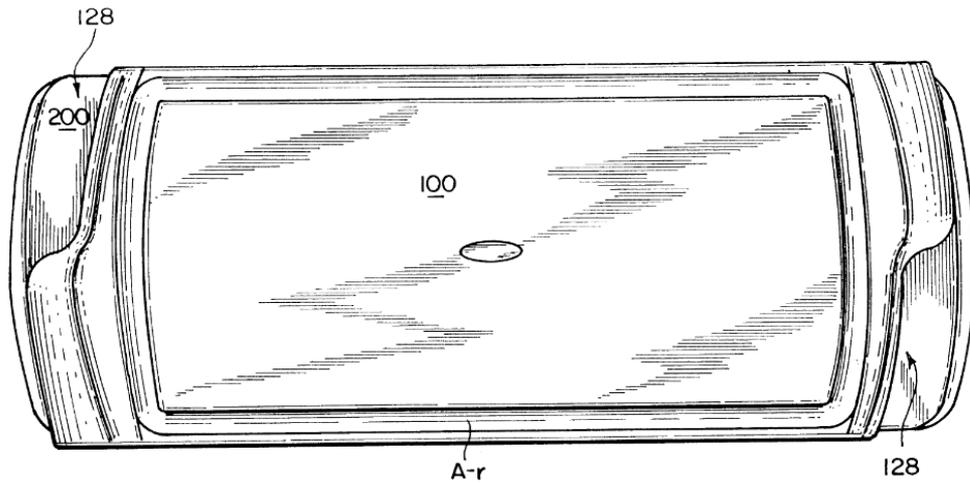
L'utilisation non autorisée de tels renseignements par des personnes autres que le détenteur est considérée comme une **pratique déloyale** et une **violation du secret d'affaires**



OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Critères de protection

- les renseignements doivent **être secrets** (en ce sens qu'ils ne sont pas généralement connus de personnes appartenant aux milieux qui s'occupent normalement du genre de renseignements en question ou ne leur sont pas aisément accessibles)
- ils doivent avoir une **valeur commerciale parce qu'ils sont secrets**
- ils doivent avoir fait l'objet, de la part de la personne qui en a licitement le contrôle, de **dispositions raisonnables destinées à les garder secrets** (par exemple, par des accords de non-divulgation)



OXO
GOOD
GRIP®

Ice Cube Tray

\$4.99

Patented cover design lets you take out only the ice you want



OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Les brevets

- Un brevet est un droit exclusif accordé pour une invention, qui est le produit ou le procédé qui offre une **nouvelle façon de faire quelque chose** ou une **nouvelle solution technique à un problème**:
 - Le simple fait de découvrir quelque chose qui existe déjà dans la nature n'est pas une invention (intervention humaine)
 - Le procédé d'extraction d'une substance nouvelle d'une plante peut être une invention
- Les inventions ne sont pas nécessairement complexes ... Ce sont des **idées**
- Un brevet permet à l'inventeur d'**empêcher des tiers** d'exploiter commercialement son invention pour une période limitée, généralement **20 ans**, dans un territoire donné.

Objectifs du système de brevets

- Reconnaître les inventeurs pour leur créativité et leur faciliter une récompense matérielle pour son invention
- Encourager l'innovation, ce qui contribue à améliorer la qualité de la vie humaine
- Divulguer au public l'invention brevetée afin que les autres puissent bénéficier de nouvelles connaissances, et contribuer au développement technologique

- L'invention doit être **enregistrée** pour être protégée par un brevet

- L'inscription peut être faite:
 - Au niveau national
 - ... Régional (Office européen des brevets)
 - ... Ou en utilisant le système du Traité de coopération de brevets (PCT)

Conditions de brevetabilité

- **Nouveauté**: l'invention doit être nouvelle, inconnue jusqu'à présent.
- **Non-évidence** : l'invention doit impliquer une activité inventive, elle ne doit pas être évidente pour une personne ayant des connaissances générales dans le domaine technique concerné.
- **Utilité**: L'invention doit avoir une valeur pratique ou être susceptible d'application industrielle, l'un ou l'autre.
- **Objet brevetable**: selon les lois du pays, varie d'un pays à l'autre.
- ... + **DESCRIPTION** DE L'INVENTION

Et si ces conditions ne sont pas réunies

...

- Un brevet ne devrait pas être accordé
- Si l'Office des brevets a accordé un brevet par «erreur», cela peut être corrigé: Le brevet peut être révoqué, invalidé

Logique du système

- Intérêts en jeu:
 - L'Etat
 - Les inventeurs
 - Le grand public
- L'inscription est essentielle ... La protection n'est pas automatique
- Comment se fait l'examen de brevetabilité?
- Comment les tiers peuvent intervenir? Opposition vs. Nullité ... d'autres options

Dessins et modèles industriels

- Le titulaire d'un dessin ou modèle industriel a des **droits exclusifs**, ce qui signifie qu'une autre personne ne pourra pas utiliser un dessin industriel identique ou similaire
 - Dans le pays où le dessin industriel est inscrit
 - Pendant une certaine période (habituellement 10 ans)
... Sans l'autorisation du titulaire du dessin ou modèle industriel.
- Seuls les nouveaux dessins et modèles industriels sont protégés. Ils doivent être **enregistrés** afin d'être protégés.
- **La protection des dessins et modèles industriels couvre l'apparence du produit, et non pas sa fonctionnalité.** Cela signifie que le changement sous la forme d'un objet connu ne peut être protégé par un dessin industriel si ce changement implique un changement dans la fonctionnalité du produit.

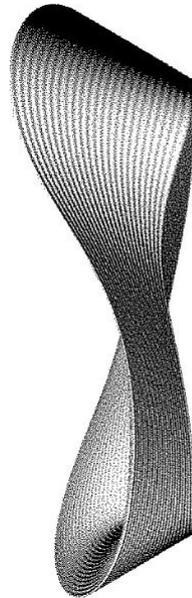
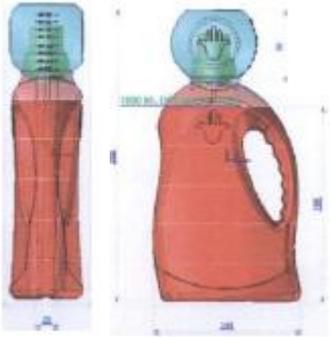
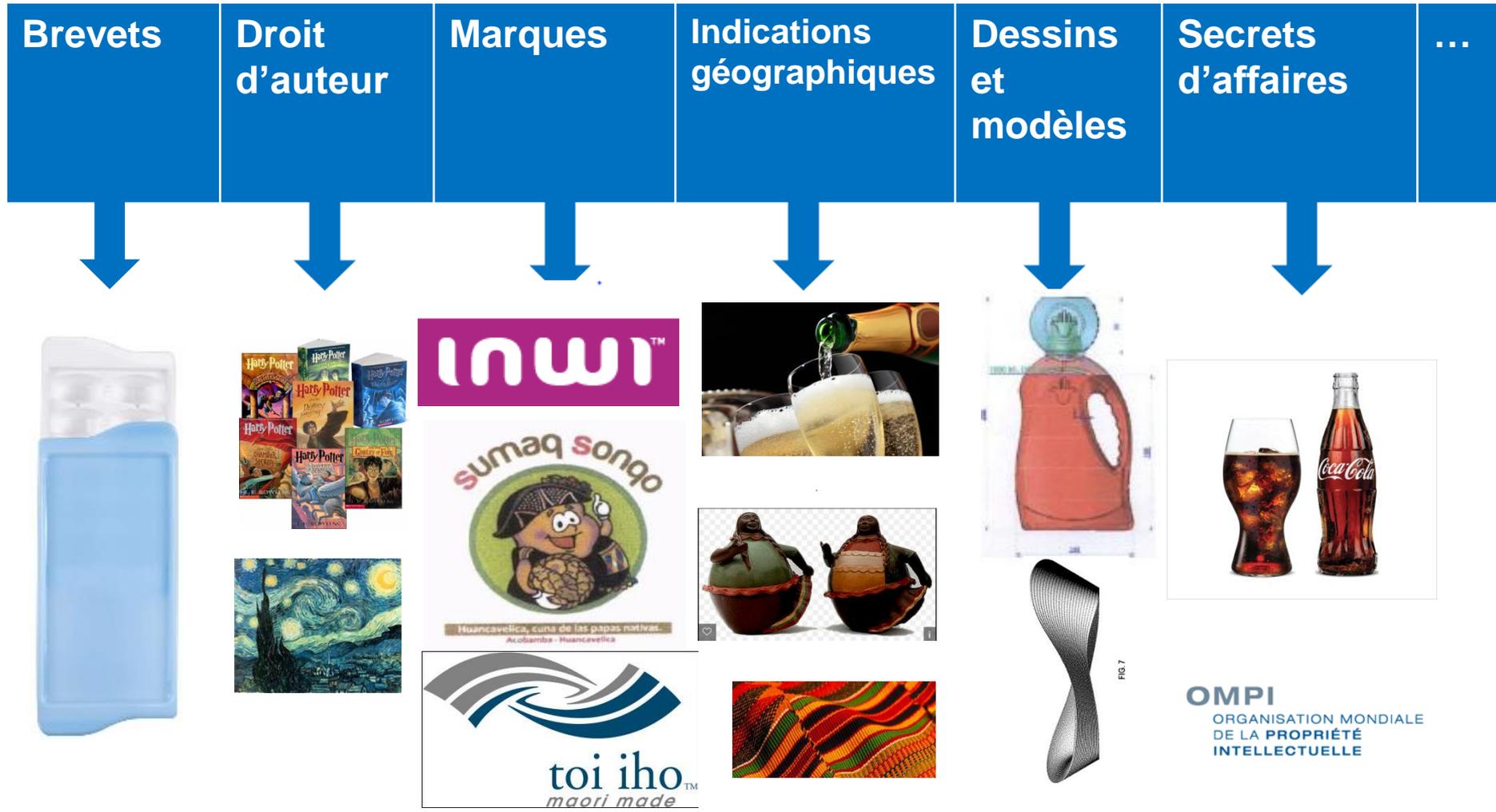


FIG. 7



Propriété intellectuelle



Propriété intellectuelle

- Monde complexe ... mais pas impossible à comprendre
- Des règles différentes, mais certaines choses en commun:
 - Les créations de l'esprit humain
 - Droits exclusifs ... protection contre les tiers
 - Limitations dans le temps et dans l'espace (territorialité)
- Éléments clés: Qu'est-ce qui est vraiment protégé? Où? Quelles sont les conditions à remplir? Sont-elles remplies?
- Possibilité de révoquer / invalider les éléments de propriété intellectuelle octroyés par erreur
- Comment en bénéficier?

L'OMPI

- Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle:
 - Instance mondiale en matière de propriété intellectuelle
 - Institution des Nations Unies: 189 états membres
 - Mission: Promouvoir l'élaboration d'un système international de protection intellectuelle équilibré et efficace qui favorise l'innovation et la créativité dans l'intérêt de tous

Offices nationaux de Propriété Intellectuelle

Algérie:

Office national des droits d'auteur et des droits voisins (ONDA)

Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI)

Bénin:

Bureau béninois du droit d'auteur (BUBEDRA)

Agence nationale de la propriété Industrielle (ANaPI)

Côte d'Ivoire:

Bureau ivoirien du droit d'auteur (BURIDA)

Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIFI)

Offices nationaux de Propriété Intellectuelle

Madagascar:

Office malagasy du droit d'auteur (OMDA)

Office Malgache de la Propriété Industrielle (OMAPI)

Maroc:

Bureau marocain du droit d'auteur

Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC)

Sénégal:

Bureau sénégalais du droit d'auteur (BSDA)

Agence Sénégalaise pour la Propriété Industrielle et l'Innovation Technologique (ASPIT)